



Inscription chez carrefour

Par Gespara

Bonjour,

J'ai une question concernant l'inscription sur le site carrefour (mais j'ai eu des cas similaires avec d'autres sites).

Je veux créer un compte carrefour pour bénéficier de leur carte de fidélité. Il demande, pour "sécuriser" le compte un numéro de mobile.

Or je n'en ai pas. De plus les CGV art 4.1.1 indique seulement qu'un numéro de téléphone (sans précision) est nécessaire.

Après contact pris avec leur services clients, il me conseille de demander à un ami de fournir leur numéro !

Je peux donc faire des courses à carrefour, mais pas bénéficier des offres fidélité.

Sachant qu'en France, rien ne nous oblige à posséder un mobile, carrefour est-il dans ses droits ?

Merci

Marc

Par Isadore

Bonjour,

Le commerçant est libre de fixer les conditions d'adhésion à son programme de fidélité et de choisir le système de son choix pour sécuriser les comptes.

Il n'y a pas d'obligation d'avoir un téléphone portable, ni d'avoir une carte de fidélité.

Dans notre société, le choix de ne pas avoir de téléphone portable impose certaines limitations.

Par kang74

Bonjour

Comme rien n'oblige Carrefour à vous faire bénéficier des offres de fidélité, ils ont tout à fait le droit d'y mettre les conditions qu'ils souhaitent, comme vous avez le droit d'aller chez leurs concurrents (qui fonctionnent tous avec une appli pour valider leurs offres) .

Par Gespara

Merci à tous les 2 pour votre réponse.

C'est un peu ce qu'il m'avait trotté dans la tête, je voulais en avoir le c?ur net.